

Modifications à l'indice des voyages organisés de l'Indice des prix à la consommation (IPC), débutant avec les données de l'IPC de septembre 2013

Contexte

L'Indice des prix à la consommation (IPC) mesure le taux de variation du prix des biens et des services représentatifs contenus dans un panier fixe de consommation au fil du temps. Afin de refléter fidèlement l'évolution du marché et du comportement des consommateurs, Statistique Canada examine et met à jour périodiquement les concepts et les méthodes qui s'appliquent aux divers éléments du programme de l'IPC.

La mise à jour de l'indice des voyages organisés, qui fait partie de l'IPC, est entrée en vigueur lors de la diffusion de l'IPC de septembre 2013, le 18 octobre 2013. La composante des voyages organisés de l'indice représente 0,80 % du panier de l'IPC de 2011 et appartient à l'indice des loisirs, de la formation et de la lecture, qui est l'une des composantes principales de l'IPC.

Avant cette modification méthodologique, les prix des forfaits vacances les plus populaires étaient relevés dans les agences de voyages trois mois par année, de janvier à mars. Pendant les autres mois de l'année, l'indice reprenait les valeurs du mois de mars précédent, puisque les prix n'étaient pas relevés pendant ces mois. L'analyse a permis de déterminer que, pour une destination donnée, un nombre important des forfaits vacances les plus populaires changent entre mars (mois qui termine une période de collecte) et janvier (mois qui commence la période de collecte suivante). Cela nécessitait de remplacer fréquemment les forfaits vacances de l'échantillon. De plus, d'après les résultats récents de l'Enquête sur les voyages internationaux, il était évident que la nature et le niveau de dépenses des voyages d'agrément à l'étranger effectués par les Canadiens changent considérablement d'une saison à l'autre.

La modification méthodologique de l'indice des voyages organisés visait à réduire le taux de remplacement pendant la collecte des données et à refléter plus précisément les habitudes des consommateurs en ce qui concerne le choix du moment et la nature des forfaits vacances qu'ils achètent.

Modifications à l'indice des voyages organisés de l'Indice des prix à la consommation (IPC), débutant avec les données de l'IPC de septembre 2013

Revue méthodologique de l'indice des voyages organisés

Le 18 octobre 2013, au moment de la diffusion de l'IPC de septembre 2013, les changements suivants ont été apportés à l'indice :

1. **Une collecte de prix des forfaits vacances sera effectuée mensuellement** pour que l'indice des voyages organisés reflète mieux le fait que les achats de voyages organisés s'effectuent à n'importe quelle période de l'année.
2. **L'échantillon des destinations a été mis à jour** afin d'être plus représentatif des destinations des voyages d'agrément les plus fréquemment choisies par les Canadiens. Ces destinations ont été établies à l'aide des données récentes de l'Enquête sur les voyages internationaux (2005-2011). Les régions de destination, en plus d'inclure les États-Unis, le Mexique et les Caraïbes, comprennent désormais des destinations européennes. De plus, deux destinations aux États-Unis ont été ajoutées.
3. **Le calendrier des relevés de prix a changé** afin de mieux refléter le moment où les Canadiens réservent leur voyage organisé. Auparavant, les prix étaient relevés un mois et quatre mois avant la date de départ pour chaque destination. Ce calendrier servait à refléter le fait que, en règle générale, les consommateurs réservent et payent d'avance leurs forfaits vacances. Avec la nouvelle méthodologie, cette stratégie générale est conservée, mais elle a été modifiée de façon importante : l'examen des tendances en matière de réservations a montré qu'il est mieux indiqué de relever les prix deux mois à l'avance dans le cas des voyages à destination de l'Amérique et des Caraïbes et quatre mois à l'avance dans le cas des croisières et des voyages à destination de l'Europe.
4. **L'échantillon de points de vente a été revu et modifié** de façon à être plus représentatif des endroits où les consommateurs achètent leurs voyages organisés. Le nouvel échantillon de points de vente est sélectionné en utilisant le Registre des entreprises de Statistique Canada à partir d'une population cible d'entreprises classées par secteur d'activité. Cette population étant représentée par le code 561510 (Agences de voyages) du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2012).
5. **La taille du nouvel échantillon de points de vente a augmenté.** Comme auparavant, un échantillon d'agences de voyages est constitué à partir de six grandes villes canadiennes dotées d'un aéroport international. Afin d'assurer une meilleure couverture, le prix des forfaits vacances sera également relevé à l'aide de bases de données Internet. Pour la collecte des prix en ligne, les forfaits vacances seront sélectionnés séparément de ceux associés aux agences de voyages, dans le but de disposer d'un échantillon de produits diversifiés pour calculer l'indice.

Cette mise à jour de la méthodologie permet de mieux tenir compte de l'évolution des habitudes de consommation et des caractéristiques des voyages organisés. Il convient de souligner que l'intégration de prix mensuels dans une série qui était auparavant stationnaire durant une bonne partie de l'année a pour effet d'accroître la volatilité. Plus précisément, les indicateurs de changement (changement sur un mois ou sur douze mois) ne conservent plus la même valeur pour chacun des mois de la période d'avril à décembre. Les destinations et les points de vente sont maintenant mis à jour plus fréquemment. Ce processus de mise à jour courant permet de saisir plus efficacement et plus rapidement l'évolution des produits achetés par les consommateurs.